

Règlement 2025 - Ultra E-Epic Olargues (34)

Mis à jour le 18/12/2024

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

1. Définition

L'Ultra E-Epic est une compétition exclusivement réservée aux VTTAE qui se court en individuel et sur 2 jours (le samedi après-midi et le dimanche) et s'apparente à un marathon enduro.

Le jour 1 correspond à une boucle et fonctionne sur le mode « poursuite » avec un départ en ligne et plusieurs sections chronométrées (avec une ou plusieurs spéciales en montée et en descente) entrecoupées de zones neutres. Une des zones neutres est dédiée au changement de batterie. Le vainqueur est le premier arrivé au paddock !

Le jour 2 se roule en mode « enduro ». Le but étant de parcourir durant une journée un nombre défini de descentes – au nombre de 13 en 2025) avec comme seul adversaire le chronomètre. Chaque spéciale est entrecoupée d'une liaison non chronométrée (profil ascendant) à effectuer à vélo et si nécessaire à pied. Les spéciales sont regroupées en trois "boucles" distinctes qui doivent être ralliées en un temps imparti (via un système de portes-horaires) pour pouvoir poursuivre/conclure l'épreuve.

2. Organisation

L'Epic Enduro est organisé par le club Vélo Caroux Haut-Languedoc :
Vélo Caroux Haut-Languedoc - Boissezon - 34390 Vieussan

3. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non. Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire.
- Fournir lors de l'inscription en ligne les documents obligatoires (ou à défaut les présenter au retrait des dossards)
- Être au minimum âgé(e) de 17 ans (année de naissance faisant foi). Et présenter une autorisation parentale pour les mineurs.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve. Le nombre maximum de participants est librement fixé par l'Organisation.

4. Catégories

Les catégories participantes et récompensées à l'Epic Enduro sont les suivantes :

- Scratch Dame : née en 2008 et avant
- U19 homme : né en 2008 et 2007
- Scratch : né en 2006 et avant
- Master 45 : né en 1980 et avant

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie. Sauf exception présentée par l'Organisation, il n'y a pas de catégorie "matériel", tous les participants s'affronteront dans une seule et même catégorie "matériel".

5. Inscription

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via la plateforme Njuko https://www.njuko.net/ultra-e-epicenduro_2025. Il sera possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration. Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est annoncé hors frais de dossier Njuko (2,5% du montant fixé par l'Organisateur).

Pour valider définitivement l'engagement, les inscrits devront fournir à l'Organisation via téléchargement sur la plateforme d'inscription en ligne :

- une copie de licence FFC ou UCI avec la mention certificat médical ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.
- pour les mineurs, une autorisation parentale dûment signée

! En cas d'incident technique ayant empêché le téléchargement, ces documents devront obligatoirement être présentés au retrait des plaques samedi 19 avril 2025.

Tout engagement est ferme et définitif, passé le délai légal de rétractation de 15 jours. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de ce délai, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

Pour toutes les inscriptions à compter du 30 mars 00h00, le nom du coureur inscrit sur la plaque et le choix du groupe ne seront plus garantis.

Les inscriptions fermeront le 06 avril 2025 à 23h59.

Les inscrits pourront transférer/céder leur place à un autre participant jusqu'au 13 avril 2025 23h59.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

6. Contrôle administratif et technique

Le retrait des dossards se fera le matin de la compétition (samedi 19 avril 2025) entre 09h et 12h.

Il est obligatoire de venir au marquage batteries avec son vélo et ses batteries. Attention, l'utilisation de batterie non stickée entraînera des pénalités en cas de contrôle.

Par ailleurs pour veiller au bon respect du règlement, des contrôles aléatoires seront effectués tout au long de la course. En cas d'infraction, les coureurs seront immédiatement mis hors course.

7. Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'Ultra E-Epic les pilotes équipés de VTT à assistance électrique (avec des roues de 26 pouces minimum) dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Est considéré comme VTT à assistance électrique tout vélo fonctionnant avec deux sources d'énergie dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie. Seul les VTTAE homologués seront admis :

- moteur de 250w,
- assistance au pédalage uniquement,
- assistance moteur jusqu'à 25km/h (+/- 10%)

Un VTTAE All Mountain/Enduro est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

Les concurrents n'ont le droit d'utiliser qu'un seul et unique VTTAE tout au long de la compétition. En cas de casse matériel (cadre, fourche et roues), les coureurs doivent le signaler à la direction de course. En cas de changement de l'ensemble ou une partie du VTTAE, les coureurs seront pénalisés de 5 minutes sur le temps scratch de la dernière boucle s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront mis hors course.

Il est impératif - sous peine d'une pénalité de 5 minutes - de porter sa plaque de guidon.

2 batteries sont autorisées pour la totalité de l'épreuve :

- Jour 1 : 2 batteries sans recharge (1 changement de batterie)
- Jour 2 : 2 batteries avec recharge possible sur le paddock (2 changements de batterie autorisés)

Pour vélos disposant de batteries de moins de 500W, on autorise un seul extender qui devra obligatoirement être stické.

8. Equipement

PROTECTIONS : La participation à l'Ultra E-Epic requiert les protections et équipements suivants :

- Casque à mentonnière fixe ou amovible homologué CE obligatoire (en spéciale et en liaison). La mentonnière doit être attachée en spéciale – elle peut être détachée en liaison. Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.
- Gants longs obligatoires.
- Protection dorsale homologuée CE ou sac à dos avec protection dorsale homologuée CE.
- Genouillères ou protège genoux/tibia obligatoires.
- Coudières fortement conseillées
- Couverture de survie obligatoire.
- Sifflet obligatoire.
- Système d'éclairage pour la boucle 1 du jour 2 obligatoire.
- Téléphone portable obligatoire.

Le port de ces équipements est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales). Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course. Des contrôles inopinés peuvent être organisés sur le parcours.

9. Parcours

Les tracés de l'épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort et des batteries.

Les tracés seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalises. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte. Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

10. Reconnaissances

Sauf mentions contraires, les reconnaissances à vélo des parcours ne sont pas interdites.

11. Briefing

Le jour 1, le participant doit être obligatoirement être présent lors du briefing qui aura lieu une dizaine de minutes avant le départ.

Pour le jour 2, le participant doit obligatoirement prendre connaissance du briefing qui aura lieu le samedi 19 avril à 19h sur l'esplanade de la gare à Olargues à proximité du retrait des plaques. Le briefing sera retransmis en live Facebook. Une fois terminé il sera publié au format vidéo et mis en ligne sur la même [page Facebook](#) de façon à pouvoir être consulté en replay.

12. Déroulement de la course

Jour 1 – En fin de matinée – horaires à préciser – Mise en grille des concurrents et départ fictif vers la 1^{ère} section chronométrée.

Après la liaison en mode « tour de chauffe », départ lancé de la première section chronométrée. Suivie d'une zone neutre avec un temps limité pour la parcourir.

A la fin de la zone neutre les participants s'élancent dans l'ordre du classement avec les écarts temps de l'arrivée de la spéciale précédente en mode poursuite. Et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée de la course. Une zone neutre passera sur le paddock pour permettre un échange de batterie.

Jour 2 – Départ entre 4h et 5h30. Les pilotes s'élanceront du paddock central en direction de la première liaison dans la vague dédiée au VTAE - horaires de la vague annoncés ultérieurement. Les coureurs devront porter un système d'éclairage pour parcourir au minimum la première liaison et la première spéciale en nocturne.

Les spéciales sont des parcours chronométrés dont le profil est majoritairement descendant. La durée des spéciales n'est pas normalisée, tout comme leur dénivelé et leur profil.

Il n'y aura pas d'ordre ni de temps de départ imposés en spéciale, chaque concurrent sera libre de gérer son temps dans l'optique de passer les barrières horaires de chaque boucle. Les portes horaires seront adaptées en fonction des différentes vagues de départ. La première Porte-Horaire prendra en compte une éventuelle attente au départ des premières spéciales. Le concurrent devra se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible. En cas de non-respect de ces consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

Le concurrent, lors de la spéciale, ne devra pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

Il est important pour le concurrent de bien gérer son temps de liaison afin de se présenter à l'heure à l'arrivée de chaque boucle et ainsi se qualifier pour la suite.

Le concurrent lors de la liaison ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne. Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

A l'issue de la première boucle de la course "classique", les pilotes devront rallier le paddock central avant la fin de la première porte horaire. Les pilotes ponctuels seront qualifiés pour la seconde boucle et pourront bénéficier de l'assistance et du ravitaillement dans le paddock ou sur le parking « coureurs ». Libre ensuite à chacun de gérer son temps pour terminer la deuxième boucle dans la limite de la porte horaire suivante. Les pilotes qualifiés pour la troisième boucle auront tous passé dans le temps imparti la précédente porte horaire.

Pour la sécurité de tous, l'Organisation fixera une ultime porte horaire au milieu de chaque boucle. Sur la Porte Horaire de la Boucle 1, si le participant arrive hors délai il peut terminer la boucle mais ne bénéficiera plus de chronométrage sur la dernière partie de la boucle.

13. Assistance

L'entraide extérieure aux coureurs inscrits est interdite, en liaisons et spéciales, pour toute notion de remplacement de matériel et de ravitaillement (hors zones prévues par l'organisation). L'assistance technique et les ravitaillements personnels (par les accompagnateurs) sont seulement autorisés dans le paddock central ou sur le parking coureur. Des sanctions et pénalités sont prévues en cas de non-respect du règlement.

14. Classement et récompenses

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant comptabilisé le plus de points à l'issue des 2 jours de course.

Les points sont attribués en fonction du classement des pilotes de la façon suivante :

Jour 1 : l'attribution des points se fait en fonction de l'ordre d'arrivée en fin de course sur le paddock.

Jour 2 : il s'agit pour les participants de réaliser l'intégralité des spéciales de chaque boucle (3 boucles au total) en un minimum de temps.

Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées ainsi que les pénalités éventuelles, et ce, pour chacune des boucles (1 classement par boucle).

Au terme de l'épreuve, c'est le cumul des 4 classements des jours 1 et 2 qui permet de désigner les vainqueurs.

Le vainqueur est celui qui cumulera le plus de points. En cas d'égalité, le pilote qui aura marqué le plus de points sur la dernière boucle aura l'avantage.

Des récompenses seront attribuées aux concurrents en fonction des résultats. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

15. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès du collège des commissaires. Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

16. Assurance

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie. L'Organisation prévoira, au moment des inscriptions en ligne, un forfait assurance à prix réduit.

17. Droit à l'image

Par sa participation à l'Epic Enduro, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epic Enduro en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier,

par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18. Loi informatique et liberté

Cette compétition est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.